



Dossier d'inscription au dispositif « ARGENT DE POCHE »

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Téléphone domicile :/ / / / ou portable :/ / / /

Mail :@.....

Situation (cochez) :

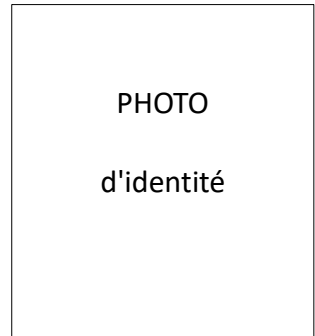
Lycéen(ne) ou Etudiant(e)

-> Précisez l'établissement :

Autre -> Précisez.....

Pièces à joindre :

- | | |
|---|--------------------------|
| ✓ Lettre de motivation | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Photocopie pièce d'identité | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Photocopie de l'attestation d'assuré social | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Contrat de participation | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile | <input type="checkbox"/> |
| ✓ Autorisation parentale | <input type="checkbox"/> |



**Partie à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de ces autorisations, le dossier ne pourra pas être pris en compte.**

Madame, Monsieur* : ,
Téléphone domicile :/ / / / ou portable :/ / / /
Mail :@.....

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessus ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s’engage, autorise mon enfant :

NOM
Prénom
Domicilié(e)

à participer à l’opération “Argent de poche”.

- ✓ *La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l’opération “Argent de poche”. En aucun cas la bourse versée pour la participation à l’activité “Argent de poche” ne pourra avoir équivalence de salaire,*
- ✓ *Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d’une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l’inscription du jeune dans l’opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l’activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,*
- ✓ *La commune s’engage à souscrire auprès de sa compagnie d’assurances un contrat d’assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l’ensemble des dommages pouvant être occasionnés et les accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres. Il est toutefois vivement recommandé aux participants de souscrire à leur propre assurance responsabilité civile.*
- ✓ *La commune pourra contacter directement les jeunes inscrits sur le dispositif “Argent de poche”*
- ✓ *La commune se réserve le droit d’annuler des missions si les circonstances l’y obligent (intempéries, événements particuliers...)*

Fait à le / /
Signature du représentant légale précédée de la mention « Lu et approuvé »

** Rayer la mention inutile*

AUTORISATION « DROIT D’IMAGE » à signer

Dans le cadre des chantiers “Argent de poche” des photos ou des reportages peuvent-être réalisés. Ces supports sont susceptibles d’être utilisés pour communiquer sur le dispositif et présenter les chantiers réalisés par les jeunes sur la commune. En aucun cas les images ne serviront à des fins commerciales.

Merci de bien vouloir cocher :

- Autorise les prises de vue** **Refuse les prises de vue**

Fait à le/...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif "ARGENT DE POCHE"

Contrat concernant

NOM :

Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

1) Concernant la ponctualité :

- ☞ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé.
- ☞ Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- ☞ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

2) Concernant la périodicité de l'activité :

- ☞ L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires.
- ☞ Les missions se déroulent le matin, de 8h30 à 12h avec 30' de pause.
- ☞ La durée de la mission est comprise entre 1 et 5 jours.

3) Concernant la réalisation des chantiers :

- ☞ Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- ☞ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier (hors temps de pause).

4) Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- ☞ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ☞ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ☞ Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.
- ☞ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ☞ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- ☞ Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

5) Indemnisation du chantier :

- ☞ Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par jour de chantier (durée : 3 heures 30).

6) Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ☞ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- ☞ Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à PLOUGUERNEAU, en deux exemplaires, le/...../.....

Signature du participant,
précédée de la mention "Lu et approuvé"



Commune de PLOUGUERNEAU

Argent de poche

VACANCES d'hiver 2025

Fiche d'inscription et de disponibilités

Nom - Prénom :

Tel :/...../...../...../.....

Mail :@.....

Rappels :

- Chantiers réservés aux jeunes plouguerneus de 15 à 17 ans
- Demi-journée de 8h30 à 12h avec 30' de pause
- Versement de 15€ en liquide par demi-journée travaillée, en mairie, à l'issue du chantier
- Nombre de places limitées : participants retenus par ordre d'inscription
- Sous réserve du dossier d'inscription et du contrat de participation complétés et signés

Veillez cocher les cases correspondantes à vos disponibilités :

CHANTIER 1 : Archivage (2 jeunes/jours)		
Lundi 10 février	8h30-12h	
Mardi 11 février	8h30-12h	
Mercredi 12 février	8h30-12h	
Jeudi 13 février	8h30-12h	
Vendredi 14 février	8h30-12h	

Rdv à 8h30 en mairie, 12, rue du verger – 29880 Plouguerneau

CHANTIER 2 : Entretien des bâtiments (2 jeunes/jours)		
Lundi 10 février médiathèque	8h30-12h	
Mardi 11 février club nautique	8h30-12h	

Rdv en tenue adaptée à 8h30 à la médiathèque, 5 rue du Colombier – 29880 Plouguerneau

CHANTIER 3 : Entretien à l'espace jeunes (2 jeunes/jours)		
Jeudi 13 février	8h30-12h	
Vendredi 14 février	8h30-12h	

Rdv en tenue adaptée à 8h30 à l'espace jeunes, 7 rue Gwikerne – 29880 Plouguerneau

Rdv en tenue adaptée à 8h30 au centre technique communale- 29880 Plouguerneau

A retourner **avant le jeudi 6 février 2025** en mairie ou par mail : vponnavoy@plouguerneau.bzh

Vous recevrez par mail votre convocation aux chantiers